

Le vade-mecum du doctorat

Le Doctorant d'Université Côte d'Azur

1) Inscription au Doctorat

Afin de s'inscrire à Université Côte d'Azur, le doctorant devra effectuer les démarches suivantes :

- Réaliser sa candidature sur la plateforme ADUM ([fr](#) / [en](#))
- Effectuer son inscription administrative sur la [page d'inscription du site Université Côte d'Azur](#) (dès réception de l'avis favorable de la direction de l'école doctorale)
- Contacter les [personnes ressources](#) en cas de difficulté d'inscription

2) Les autres démarches relatives au Doctorat à Université Côte d'Azur

Durant toute la durée de son cursus, le doctorant pourrait avoir à effectuer de multiples démarches comme :

- Ajouter ses formations sur [ADUM](#)
- Partir en [déplacement ou en mission](#)
- [Mobilité internationale](#)
- Demander un [changement de direction de thèse](#)
- [Suspendre son cursus](#) (césure)
- [Demander un conseil, un accompagnement](#)
- [Affiliation à la CPAM](#) (doctorant étranger hors UE et espace économique européen)

Guide d'accueil

Welcome Guide ([fr](#) / [en](#))

Contact

Maison des Etudes Doctorales
04 89 15 12 53/54
med@univ-cotedazur.fr

Le Doctorant contractuel d'Université Côte d'Azur

1) Mise en place du contrat de travail

Dès connaissance du recrutement du doctorant à Université Côte d'Azur, des démarches sont à effectuer :

Le laboratoire, l'École doctorale ou l'EUR devra [déclarer le recrutement du doctorant](#) à la Maison des études doctorales (MED), idéalement 3 mois avant sa prise de fonction.

Le doctorant devra fournir à la MED les [justificatifs](#) nécessaires et effectuer une demande de changement de statut auprès de la CPAM (afin de passer du statut d'étudiant à celui de doctorant salarié)

Si le doctorant est étranger (hors Union Européenne ou Espace économique européen), il devra effectuer certaines [démarches](#) comme établir une [demande de convention d'accueil](#), demander un [titre de séjour](#) et une [première affiliation](#) à la CPAM.

2) Autres démarches relatives au Doctorat contractuel à Université Côte d'Azur

Durant toute la durée de son contrat, le doctorant pourrait avoir à effectuer de multiples démarches telles que :

- Effectuer une demande de [logement en accueil temporaire](#)
- [Créer son compte professionnel, consulter ses fiches de paie](#)
- [Déposer ses congés, arrêt de travail, accident de travail](#)
- [Effectuer une demande de mobilité durable, de remboursement des frais de transport, de télétravail et de mutuelle](#)
- Effectuer une [demande de cumul d'activités](#) (réservée au doctorant contractuel sans DCME)
- [Déclarer ses revenus en France](#) (impôts)